

# SEMAINE DES FINANCEMENTS

Comment financer concrètement l'**efficacité  
énergétique et hydrique** de vos établissements ?

Du 10 au 13 juin 2025

Chaque jour, une heure, un thème !

Qu'est-ce qu'une agence de l'eau ?

Pour quels enjeux ?

- Qualitatif
- Quantitatif

Quelle politique d'aide ?

Un retour sur le 11<sup>ème</sup> Programme

Le 12<sup>ème</sup> Programme d'intervention

Olivier BRUNNER  
Chargé d'intervention Industrie  
Agence de l'eau Loire Bretagne  
Délégation Maine-Loire-Océan - Site de Nantes

# SEMAINE DES FINANCEMENTS

Comment financer concrètement l'**efficacité  
énergétique et hydrique** de vos établissements ?

**Du 10 au 13 juin 2025**

Chaque jour, une heure, un thème !

**Qu'est-ce qu'une agence de l'eau ?**

**Pour quels enjeux ?**

- Qualitatif
- Quantitatif

**Quelle politique d'aide ?**

**Un retour sur le 11<sup>ème</sup> Programme**

**Le 12<sup>ème</sup> Programme d'intervention**

**Olivier BRUNNER**  
**Chargé d'intervention Industrie**  
**Agence de l'eau Loire Bretagne**  
**Délégation Maine-Loire-Océan - Site de Nantes**

# Les fondements législatifs et communautaires



Directive cadre sur l'eau du 23 octobre 2000



Loi du 16 décembre 1964 relative au régime et à la répartition des eaux et à la lutte contre leur pollution (bassins, agences de l'eau, comités de bassin)

Loi sur l'eau du 3 janvier 1992 (Sdage et Sage)

Loi sur l'eau et les milieux aquatiques  
du 30 décembre 2006 (redevances et objectifs d'intervention)

Loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages du 8 août 2016

**Usages**

**Milieux**

**Moyens**

**Résultats**



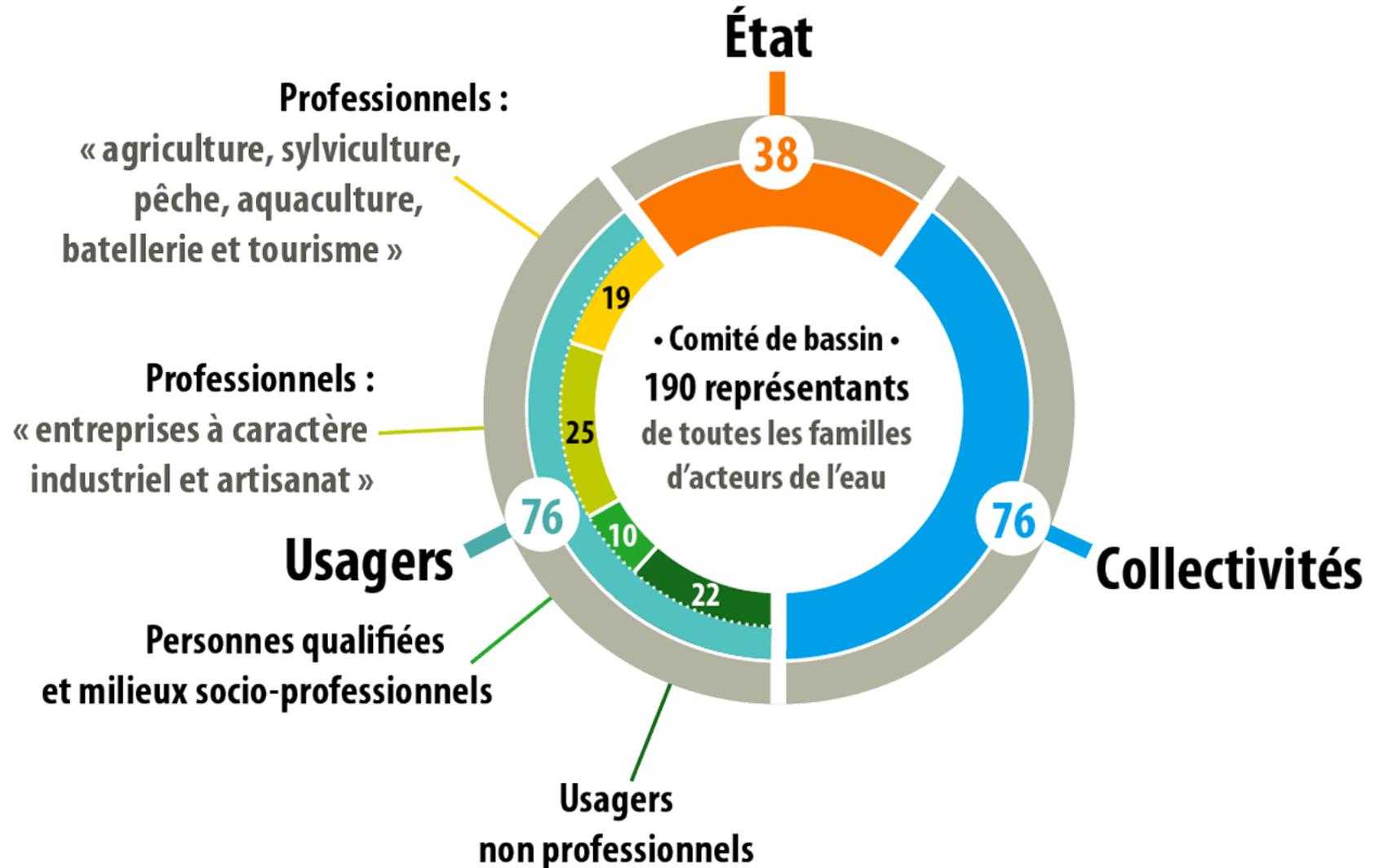
RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Une gouvernance originale : Un comité de bassin



## LES 190 MEMBRES DU COMITÉ DE BASSIN





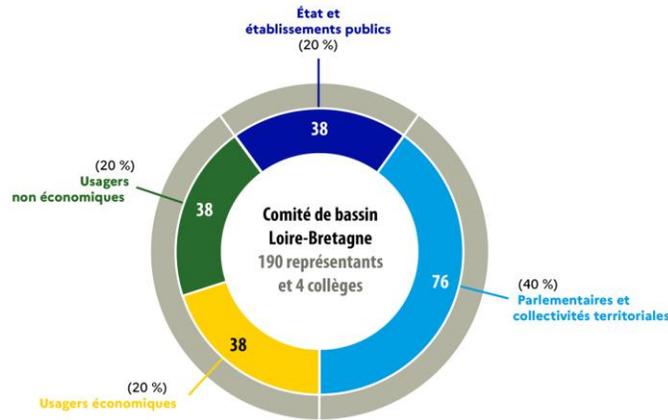
RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

# Une gouvernance originale : Un comité de bassin



## Le comité de bassin 190 représentants

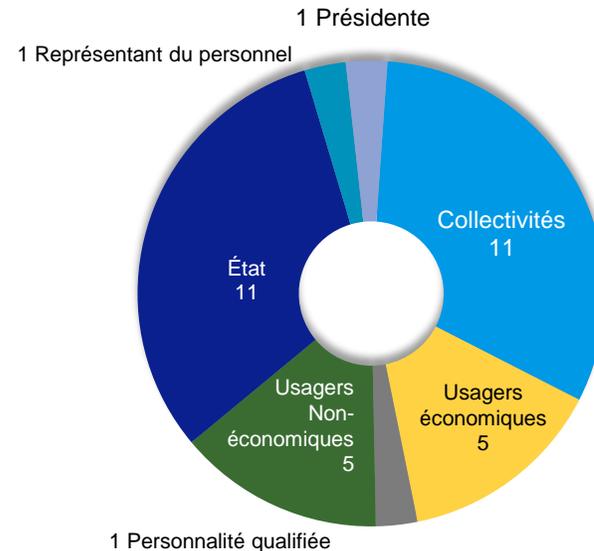


### un rôle de planification et de consultation

- il est consulté sur les grandes questions de la gestion de l'eau
- il approuve les orientations du programme de l'Agence
- il donne son avis conforme sur les redevances
- il élabore le Sdage et suit son exécution
- il vérifie la compatibilité des Sage avec le Sdage

**Thierry Burlot**

## ... son conseil d'administration 35 membres



### règle les affaires de l'Agence

- Il adopte le programme et vote les redevances
- Il vote le budget et le compte financier
- Il définit les règles d'attribution des aides financières
- Il attribue les aides de l'Agence

**Sophie Brocas**

## L'agence de l'eau...

Opérateur public  
290 collaborateurs  
5 délégations territoriales  
Elle apporte en moyenne  
378 millions d'euros d'aides  
par an

### prépare et exécute les décisions des instances

- Elle prépare et exécute les budgets et les programmes
- Elle liquide et émet les redevances
- Elle instruit les demandes de financement et ordonne les dépenses
- Elle facilite les projets
- Elle met en œuvre le programme de surveillance de l'état des eaux
- Elle réunit, exploite et valorise les données sur l'eau

**Loïc Obled**



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

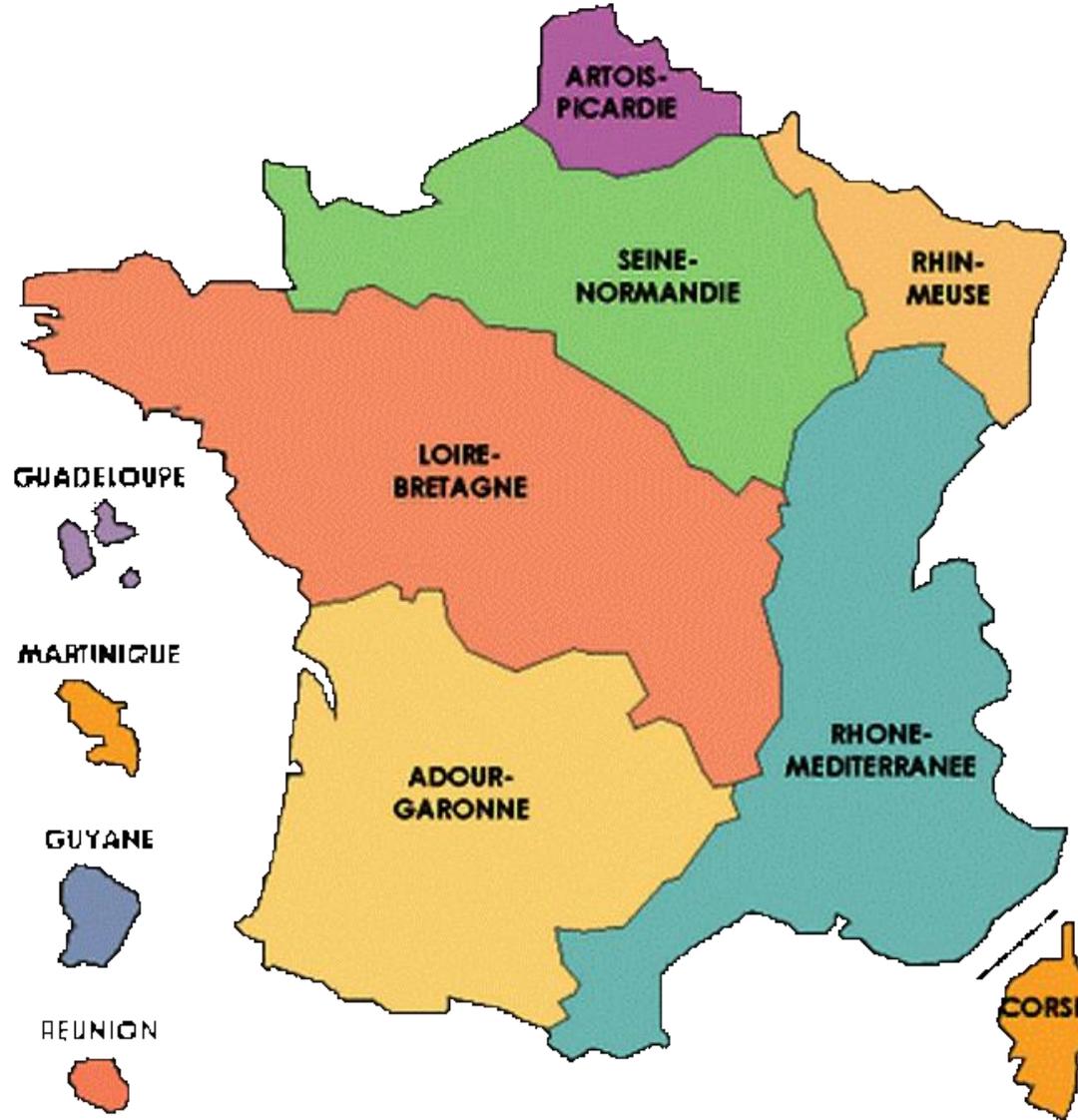
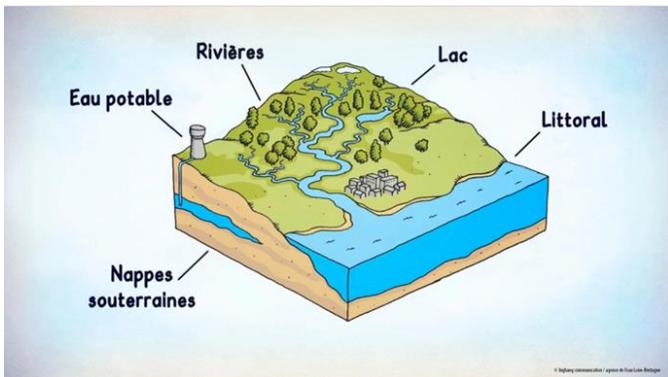
# Pour rappel, une organisation par bassin hydrographique



## 6 agences de l'eau métropolitaines

LES  
AGENCES  
DE L'EAU

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DU MINISTÈRE  
EN CHARGE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE



# Le bassin hydrographique Loire-Bretagne



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET SOLIDAIRE

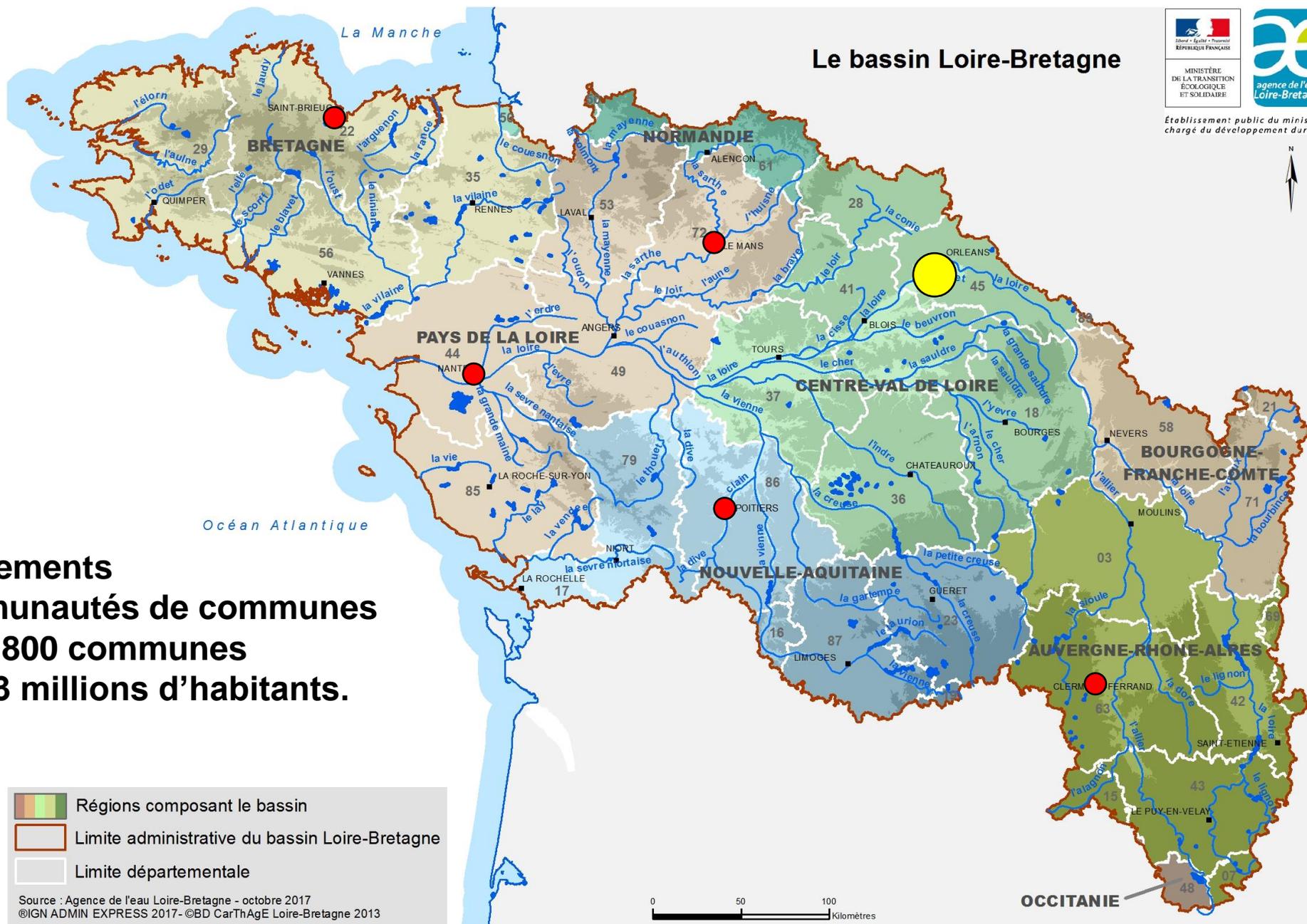


agence de l'eau  
Loire-Bretagne

Établissement public du ministère  
chargé du développement durable



agence de l'eau  
Loire-Bretagne



8 régions  
36 départements  
335 communautés de communes  
Plus de 6 800 communes  
Plus de 13 millions d'habitants.

- Régions composant le bassin
- Limite administrative du bassin Loire-Bretagne
- Limite départementale

Source : Agence de l'eau Loire-Bretagne - octobre 2017  
©IGN ADMIN EXPRESS 2017- ©BD CarThAgE Loire-Bretagne 2013



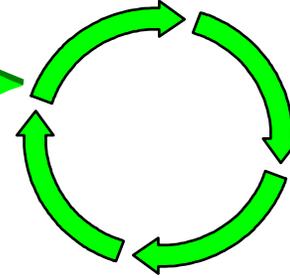
RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Une autonomie financière par la loi de 1964



Perçoit des  
redevances



Auprès des usagers

*Domestique*



*Industriel*



*Agriculteur*



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

# Une autonomie financière par la loi de 1964



Perçoit des  
redevances



## recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2023 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Loire-Bretagne



**0,61 €**  
de redevance  
de pollution  
payé par  
les éleveurs  
concernés



**2,76 €**  
de redevance de  
pollution  
payés par les industriels  
(y compris réseaux de  
collecte) et les activités  
économiques concernés



**65 €** de redevance  
de pollution domestique  
payés par les abonnés  
(y compris réseaux de collecte)



**11,31 €** de redevance de  
pollutions diffuses  
payés par les distri-  
buteurs de produits  
phytosanitaires  
et répercutés sur le  
prix des produits



**100 €**  
de redevances émises  
par l'agence de l'eau  
en 2023



**0,58 €** de redevance pour  
la protection du milieu aquatique  
payé par les pêcheurs



**2,55 €**  
de redevance  
de prélèvement  
payés par les  
irrigants



**5,84 €**  
de redevance de  
prélèvement  
payés par les activités  
économiques



**1,93 €** de redevance cynégétique  
payé par les chasseurs

**9,42 €**  
de redevance  
de prélèvement  
payés par les collectivités pour  
l'alimentation en eau

## → Objectifs de la réforme

### ► Une réforme guidée par des **objectifs**

- Donner un **signal-prix** plus marqué sur les prélèvements (sobriété) et la performance des réseaux d'eau potable et d'assainissement
- Renforcer les **principes pollueur/payeur et préleveur/payeur**
- **Rééquilibrer les contributions** entre usagers industriels et domestiques
- Financer les mesures du **Plan Eau**
- **Accompagner + vite et + fort** les acteurs économiques et les territoires face à **l'urgence climatique**



*La réforme des redevances pour les industriels" sur YouTube*



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

# Au service d'une politique d'aide

Perçoit des redevances



Auprès des usagers

Etat - Ministères  
DREAL  
DDT(M)  
OFB  
ARS

Domestique



Industriel



Agriculteur



Apporte des aides financières

Collectivités  
Europe  
Région  
Département  
EPCI  
Communes

Syndicats professionnels, les chambres consulaires, les BE, les entreprises de travaux



Nettoyez l'eau usée



# SEMAINE DES FINANCEMENTS

Comment financer concrètement l'**efficacité  
énergétique et hydrique** de vos établissements ?

**Du 10 au 13 juin 2025**

Chaque jour, une heure, un thème !

Qu'est-ce qu'une agence de l'eau ?

Pour quels enjeux ?

- Qualitatif
- Quantitatif

Quelle politique d'aide ?

Un retour sur le 11<sup>ème</sup> Programme

Le 12<sup>ème</sup> Programme d'intervention

**Olivier BRUNNER**  
Chargé d'intervention Industrie  
Agence de l'eau Loire Bretagne  
Délégation Maine-Loire-Océan - Site de Nantes



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# Les fondements législatifs et communautaires

Directive cadre sur l'eau du 23 octobre 2000

Loi du 16 décembre 1964 relative au régime et à la répartition des eaux et à la lutte contre leur pollution (bassins, agences de l'eau, comités de bassin)

Loi sur l'eau du 3 janvier 1992 (Sdage et Sage)

Loi sur l'eau et les milieux aquatiques  
du 30 décembre 2006 (redevances et objectifs d'intervention)

Loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des  
paysages du 8 août 2016





RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## Directive cadre sur l'eau du 23 octobre 2000



*Directive 2000/60/CE du 23 octobre 2000 établissant un Cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'Eau*

**Un texte ambitieux et structurant pour les politiques de l'eau insistant sur :**

**l'écosystème au premier plan pour la bonne gestion de l'eau  
une logique de résultats  
la participation de tous les acteurs comme clé du succès  
l'importance de l'analyse économique**

### **4 objectifs :**

- 1. Pas de détérioration des ME ESU et ESO**
- 2. Bon état des eaux à l'horizon 2015**
- 3. Respect de toutes les autres directives européennes liées à l'eau**
- 4. Réduction ou suppression des rejets de substances prioritaires**



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

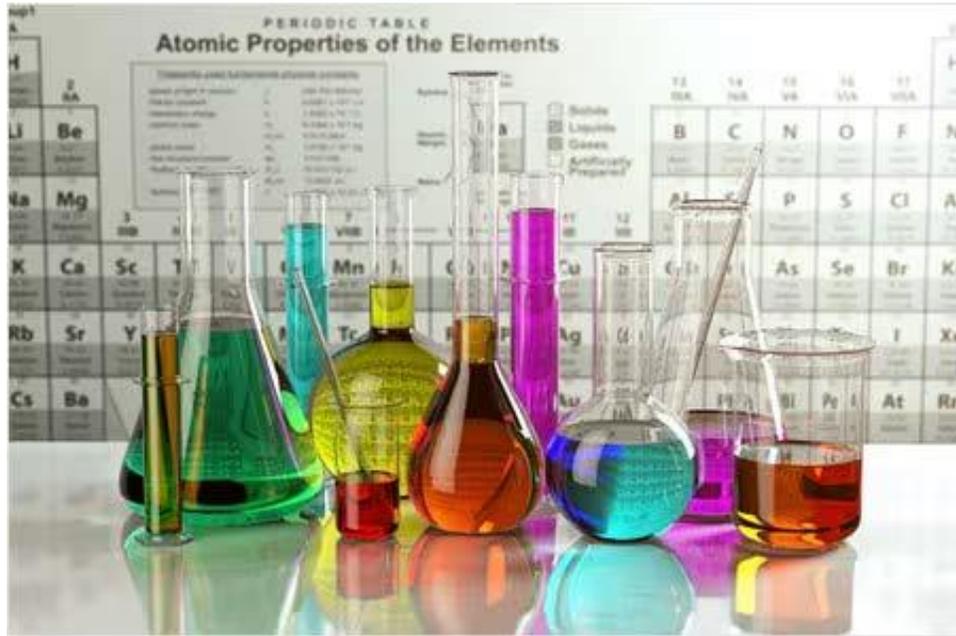
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# Directive cadre sur l'eau du 23 octobre 2000

## Paramètres physico-chimiques

T°, O<sup>2</sup>, COT, N, P, ....





RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

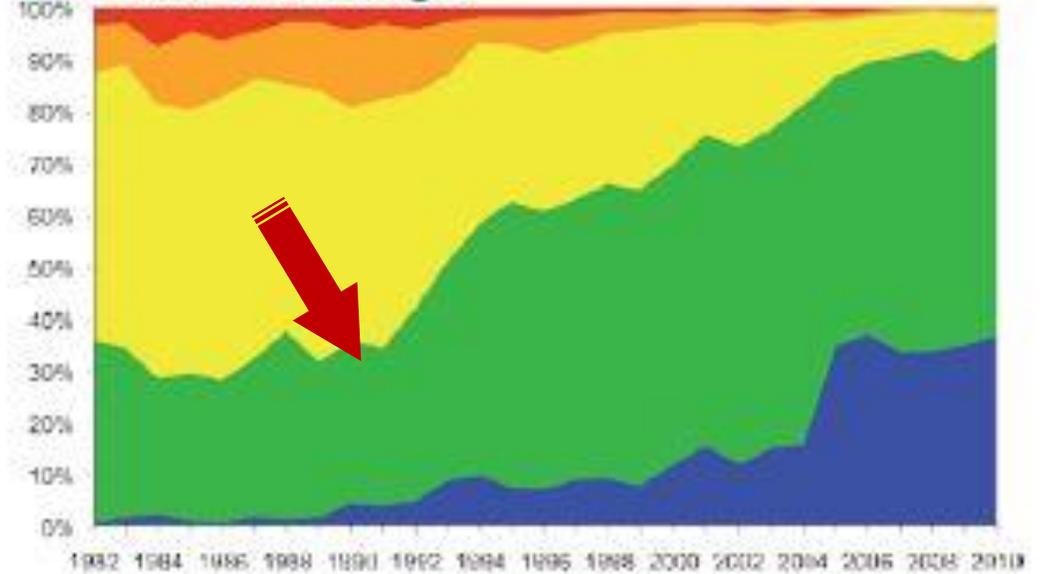
# Un ancien système d'évaluation de la qualité

## Le SEQ Eau

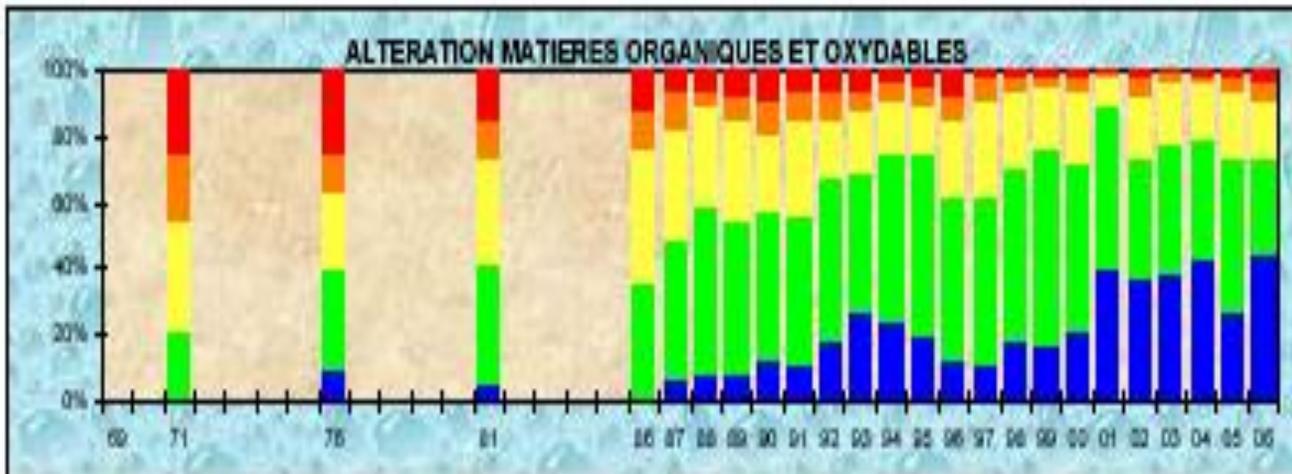


Evolution du P tot. dans les cours  
d'eau du bassin Loire Bretagne :  
De 1980 à 2010

Évolution du phosphore total dans les cours d'eau  
sur le bassin Loire-Bretagne



Evolution des MO dans les cours  
d'eau bretons : De 1970 à 2010





RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

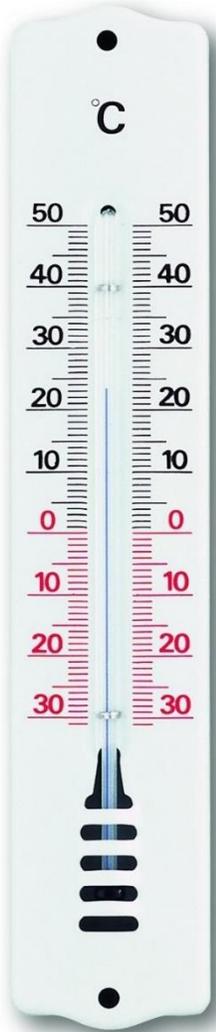
*Liberté*



## Directive cadre sur l'eau du 23 octobre 2000

### Paramètres physico-chimiques

T°, O<sup>2</sup>, COT, N, P, ....





RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

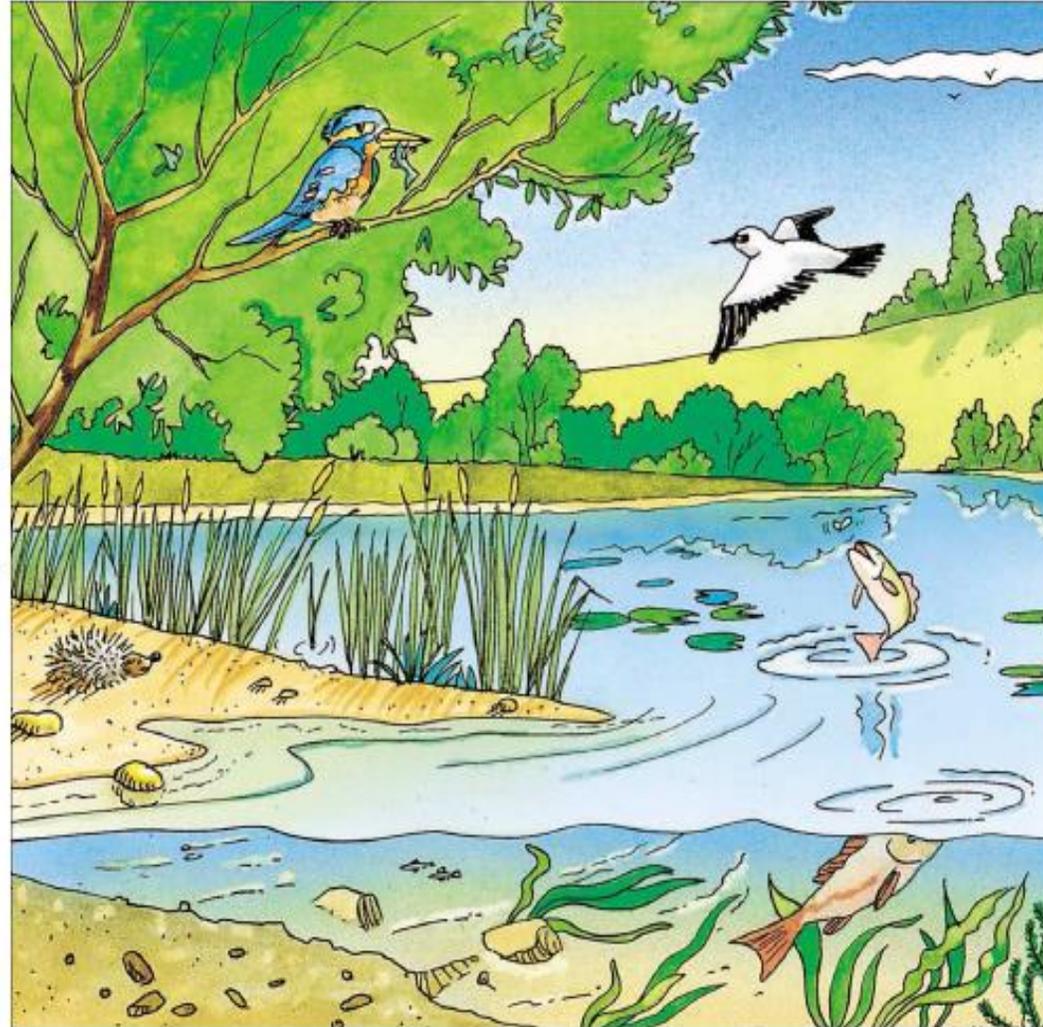


# Directive cadre sur l'eau du 23 octobre 2000



## UNE RIVIÈRE DE QUALITÉ POUR UNE EAU DE QUALITÉ

LES  
HABITATS



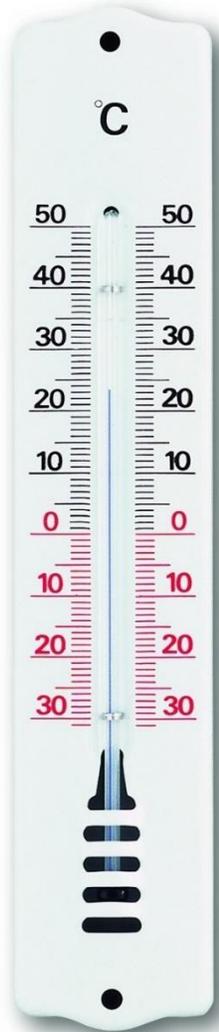
LA  
COMPOSITION  
CHIMIQUE DE  
L'EAU

LA FAUNE ET  
LA FLORE



# Directive cadre sur l'eau du 23 octobre 2000

Paramètres physico-chimiques  
T°, O<sup>2</sup>, COT, N, P, ....



## La biologie



**Indicateurs biologiques : IBD, IPR, IBMR, I2M2**  
macro-invertébré, macrophyte, poisson ou les diatomées

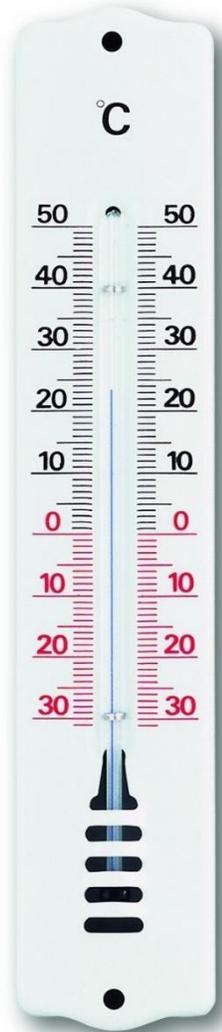
**Le bon état écologique  
=  
des peuplements vivants peu  
perturbés**





# Directive cadre sur l'eau du 23 octobre 2000

Paramètres physico-chimiques  
T°, O<sup>2</sup>, COT, N, P, ....



## La biologie



## La continuité écologique, la morphologie





RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



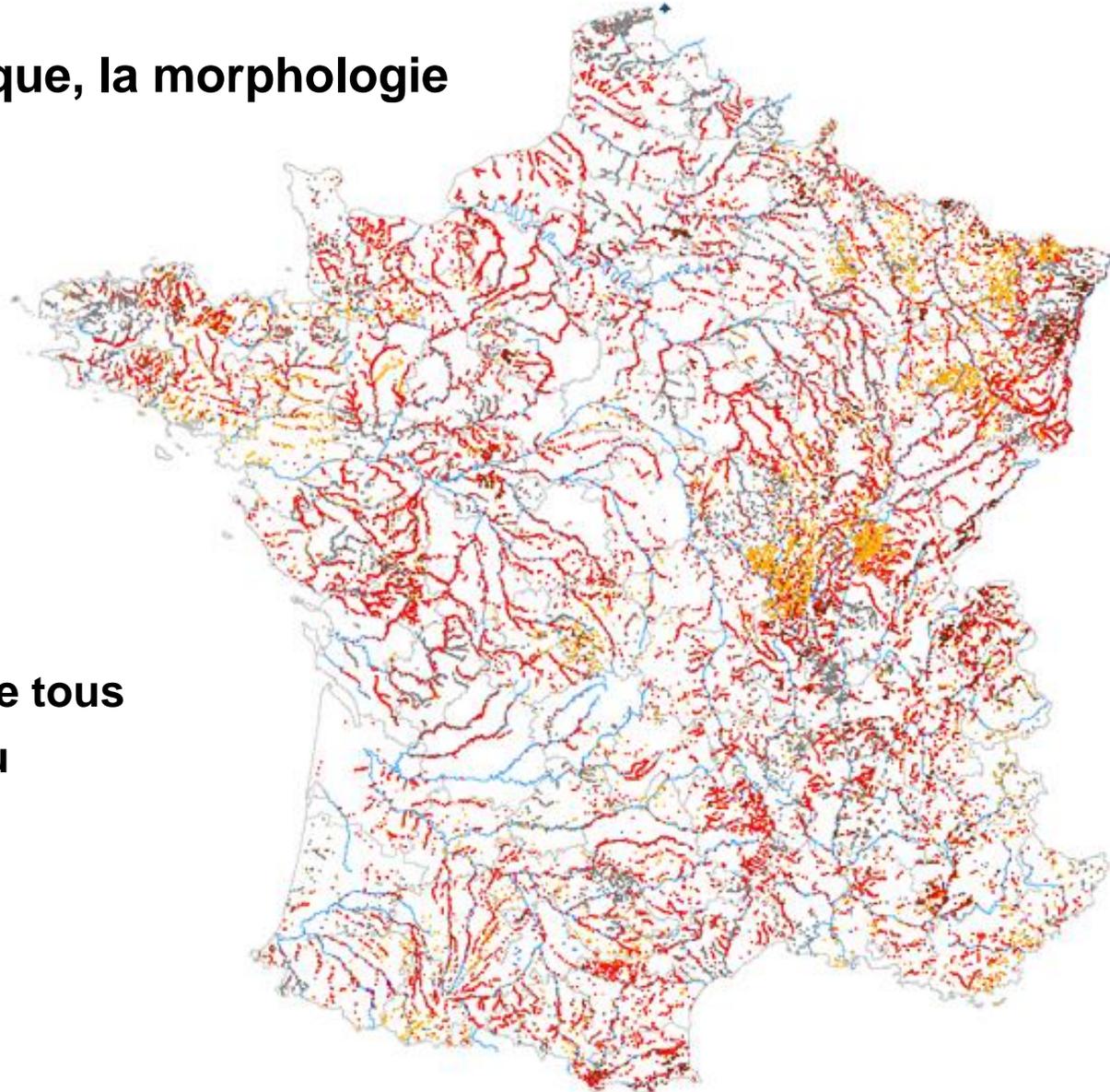
# Directive cadre sur l'eau du 23 octobre 2000



## La continuité écologique, la morphologie

**Un inventaire des obstacles à l'écoulement sur l'ensemble des cours d'eau français a permis de recenser déjà près de 100 000 obstacles**

**En Bretagne : 1 obstacle tous les 7 Km de cours d'eau**

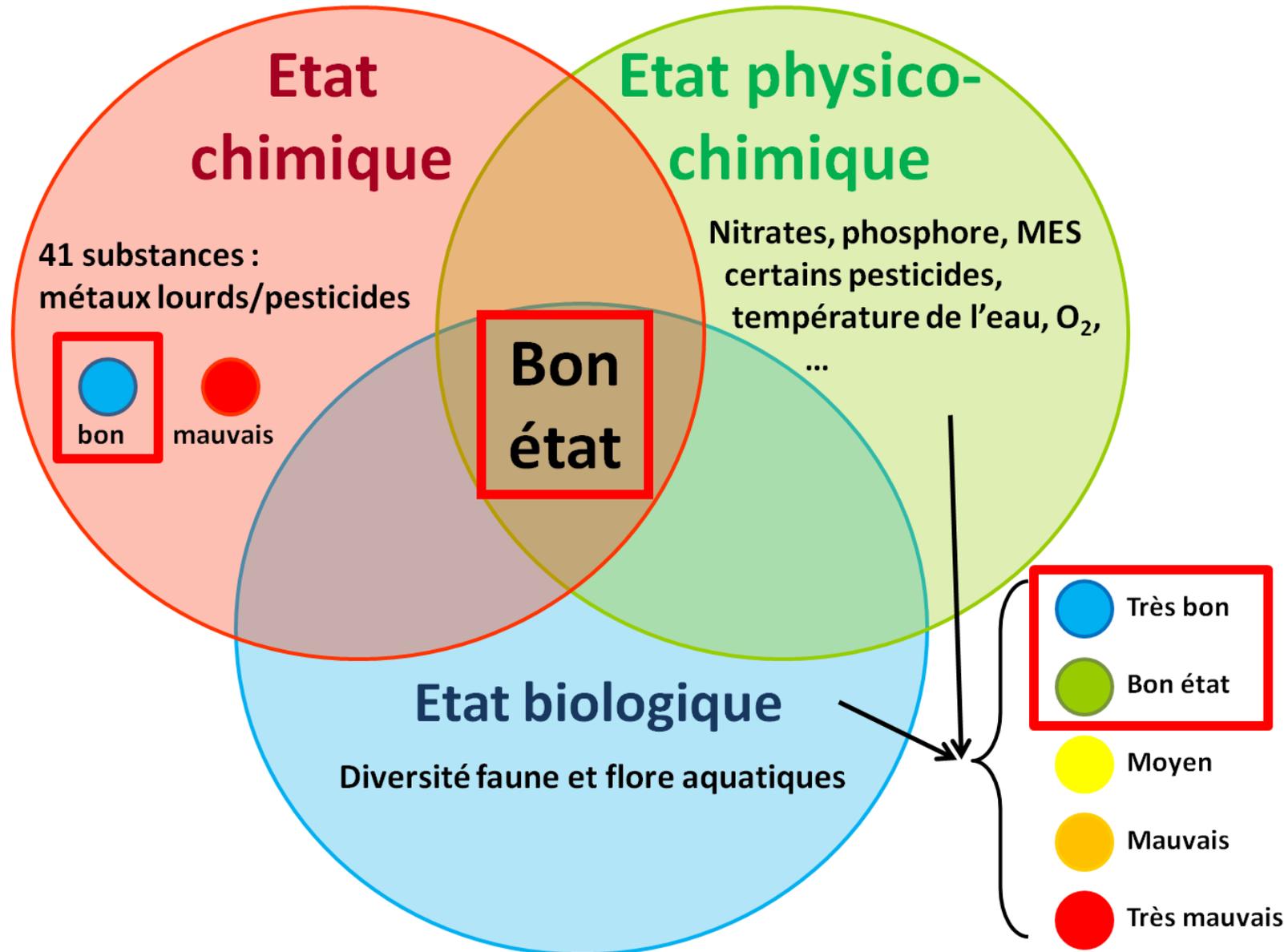




RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

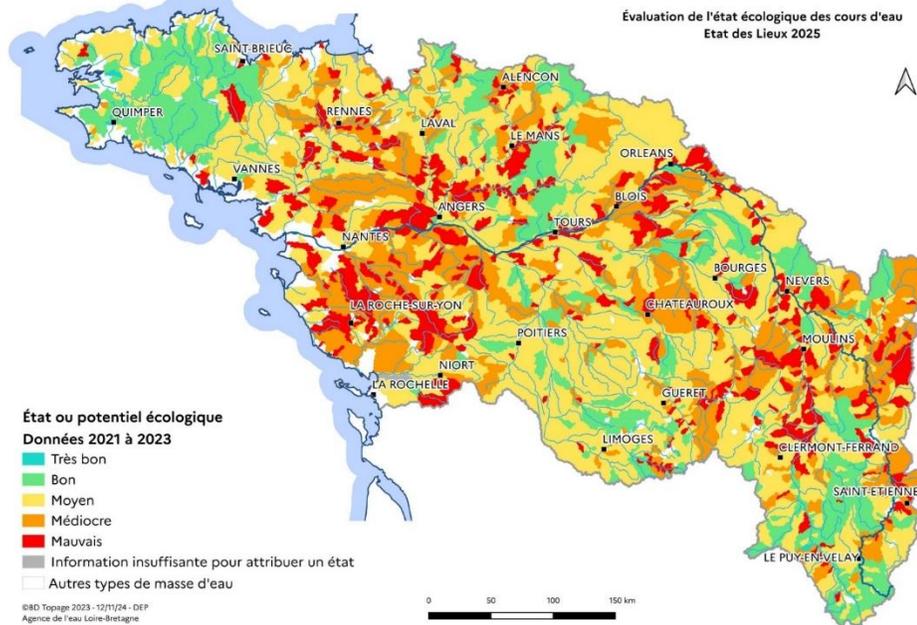
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Comment définir le bon état ?



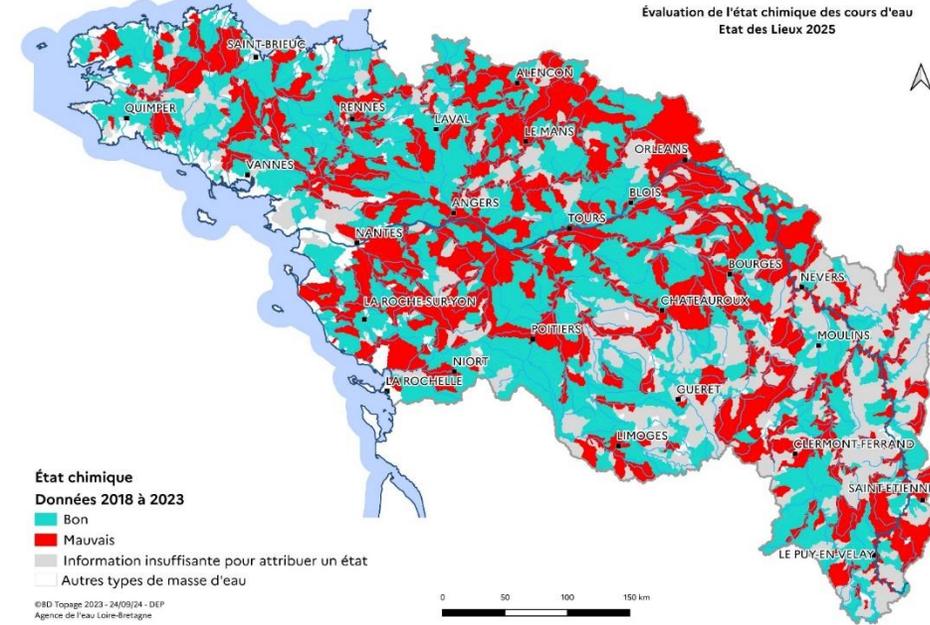
# Etat des lieux 2019 ... en attendant un nouvel état des lieux 2025

## → L'état écologique



**83%** des masses d'eau de cours d'eau  
déclassées sur l'ÉTAT ÉCOLOGIQUE

## → L'état chimique



**32%** des masses d'eau de cours d'eau  
déclassées sur l'ÉTAT CHIMIQUE

En Pays de Loire  
12% des cours d'eau en bon  
ou très bon état écologique

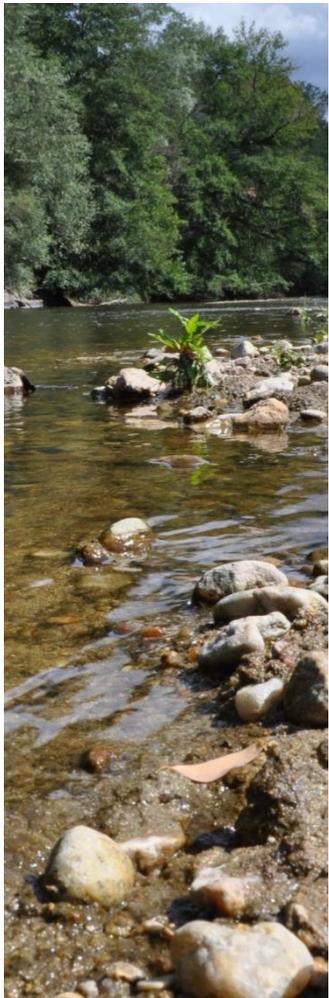
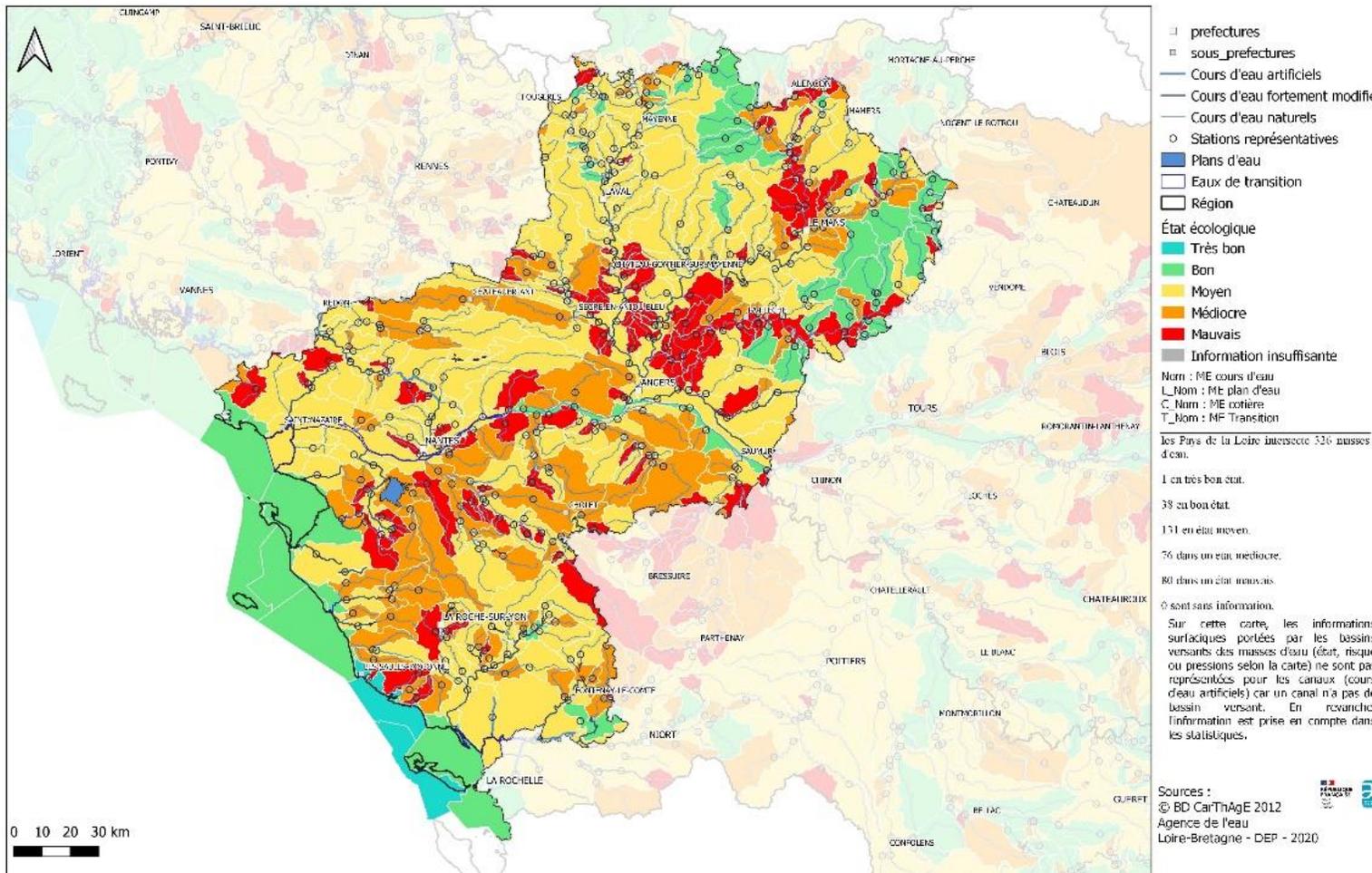
# L'état des lieux 2019 : Un Zoom sur la région Pays-de-Loire

## État écologique des masses d'eau de surface - les Pays de la Loire

État des lieux 2019

**En Pays de Loire  
 12% des cours d'eau en  
 bon ou très bon état  
 écologique**

Département	% en bon état
Loire-Atlantique	1%
Maine-et-Loire	5%
Mayenne	19%
Sarthe	28%
Vendée	2%



# SEMAINE DES FINANCEMENTS

Comment financer concrètement l'**efficacité  
énergétique et hydrique** de vos établissements ?

**Du 10 au 13 juin 2025**

Chaque jour, une heure, un thème !

Qu'est-ce qu'une agence de l'eau ?

Pour quels enjeux ?

- Qualitatif
- Quantitatif

Quelle politique d'aide ?

Un retour sur le 11<sup>ème</sup> Programme

Le 12<sup>ème</sup> Programme d'intervention

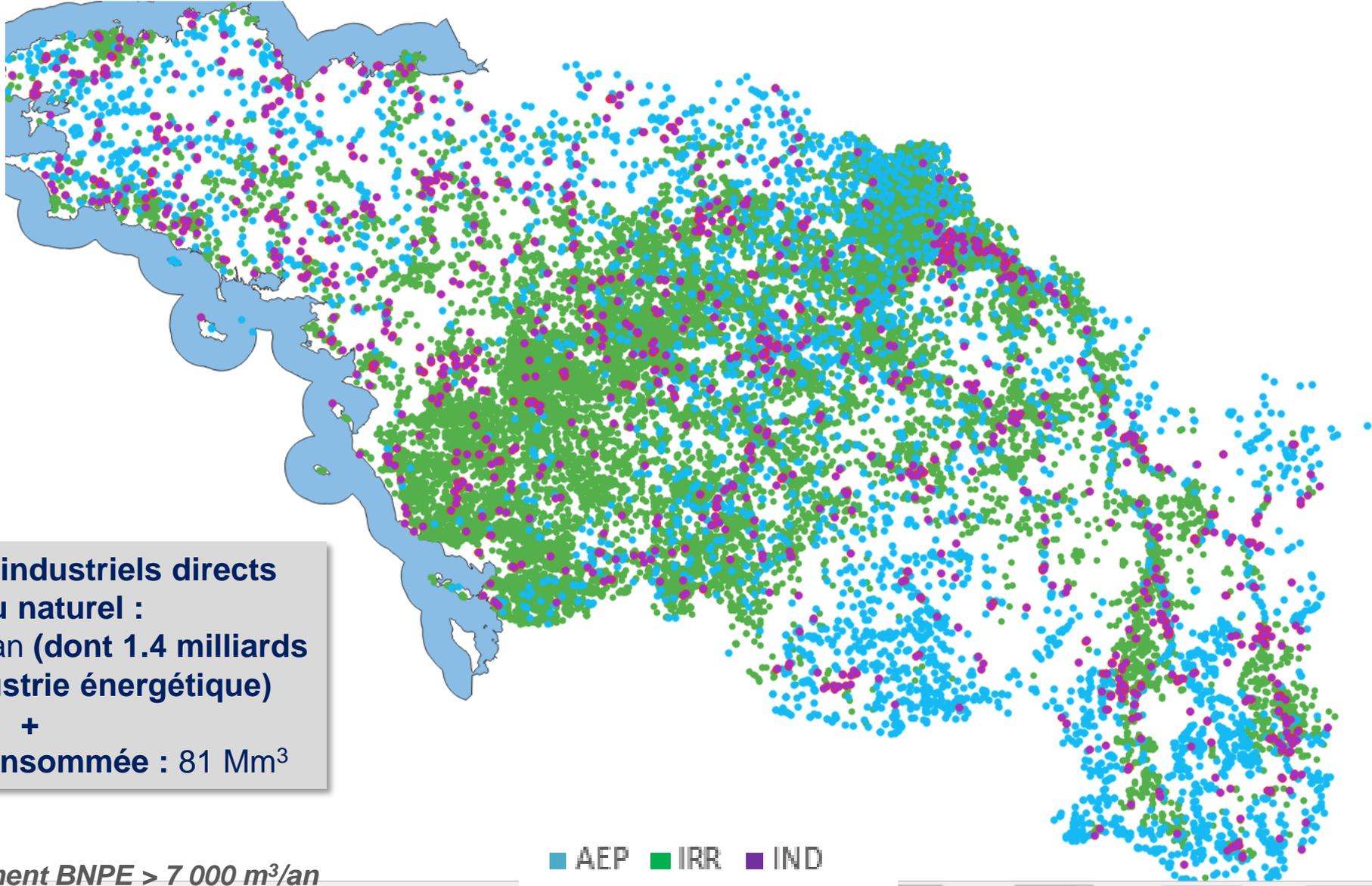
**Olivier BRUNNER**  
Chargé d'intervention Industrie  
Agence de l'eau Loire Bretagne  
Délégation Maine-Loire-Océan - Site de Nantes



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

# Répartition des prélèvements sur le bassin



**Prélèvements industriels directs  
milieu naturel :**  
1.5 milliards m<sup>3</sup>/ an (dont 1.4 milliards  
m<sup>3</sup> pour l'industrie énergétique)  
+  
Eau potable consommée : 81 Mm<sup>3</sup>

Points de prélèvement BNPE > 7 000 m<sup>3</sup>/an

■ AEP ■ IRR ■ IND



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

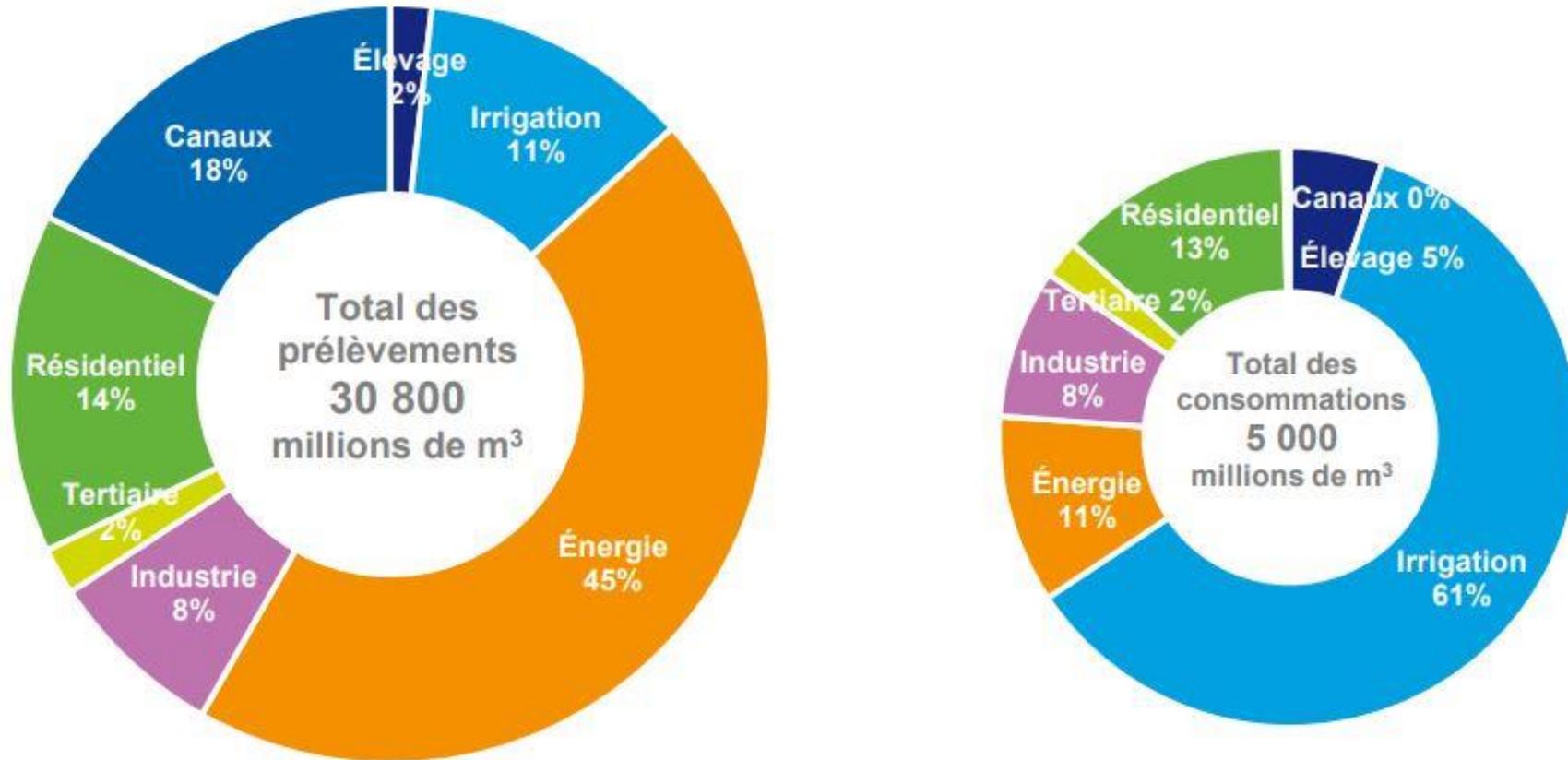
Liberté  
Égalité  
Fraternité

# Notion de : Prélèvements et Consommation nette

## Par type d'usage



Graphique 4 – Répartition des prélèvements (à gauche) et des consommations (à droite) en 2020 estimés par notre modèle par secteur d'activité



Lecture : en 2020, l'énergie représente 45 % des prélèvements totaux et 11 % des consommations totales.

Source : France Stratégie

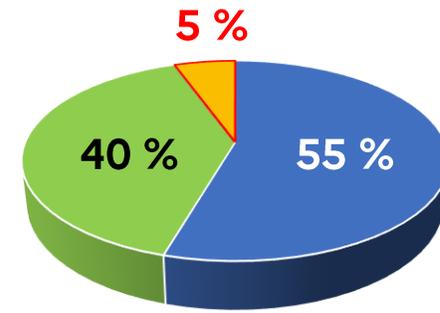


RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

# Les volumes de prélèvement d'eau de l'industrie en Pays-de-Loire en 2022

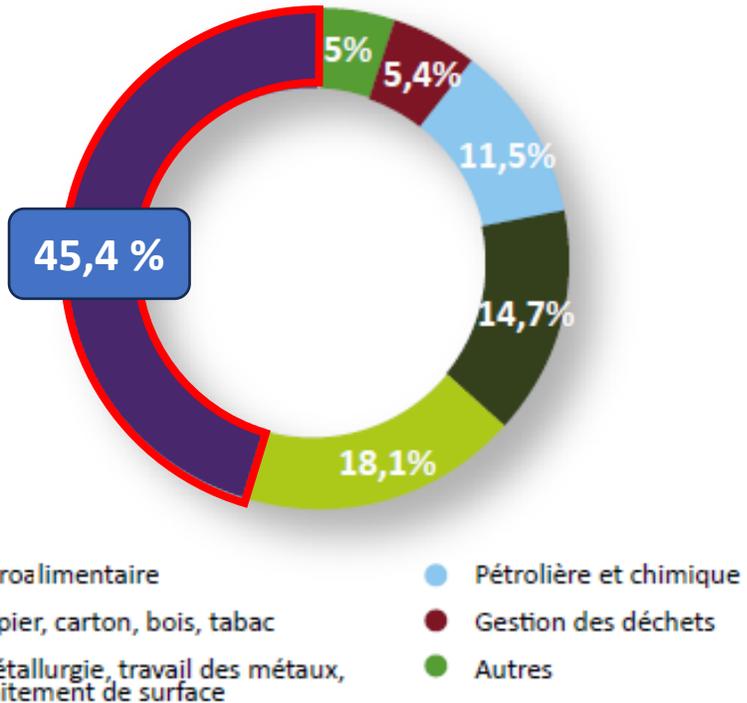
508 Mm<sup>3</sup> (hors énergie) :  
277 Mm<sup>3</sup> pour l'approvisionnement en eau potable (AEP)  
203 Mm<sup>3</sup> pour l'agriculture (IRR)  
28 Mm<sup>3</sup> pour l'industrie et les activités économiques



■ Domestique ■ Agriculture ■ Industrie

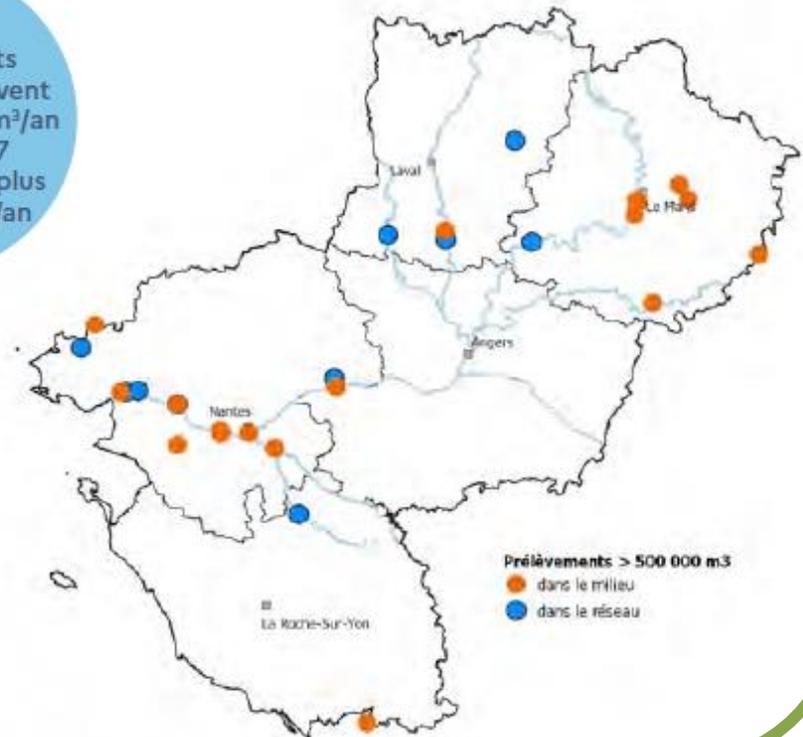


Répartition des volumes d'eau prélevés (2018)  
(hors secteur de l'énergie et industries extractives)  
Données 2018 ( source : registre GEREP)



Industriels prélevant plus de 500 000 m<sup>3</sup> d'eau par an

98 établissements industriels prélevant plus de 100 000 m<sup>3</sup>/an d'eau dont 27 établissements plus de 500 000 m<sup>3</sup>/an





RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

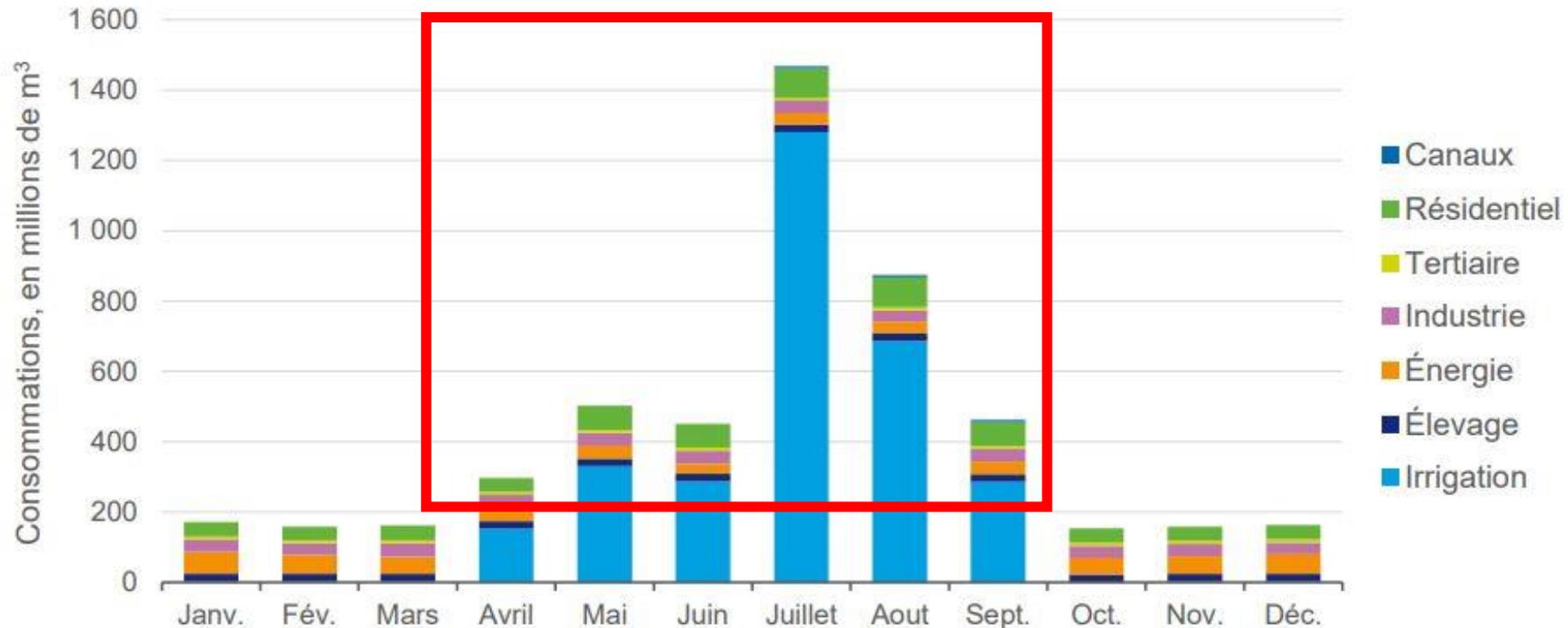
Liberté  
Égalité  
Fraternité

# La consommation mensuelle par type d'usage

## Notion de saisonnalité



**Graphique 6 – Consommations mensuelles d'eau estimées par notre modèle par secteur d'activité en 2020, en millions de m<sup>3</sup>**



Lecture : en 2020, 850 millions de m<sup>3</sup> ont été consommés au mois d'août. Près de 80 % de cette consommation est expliquée par l'irrigation.

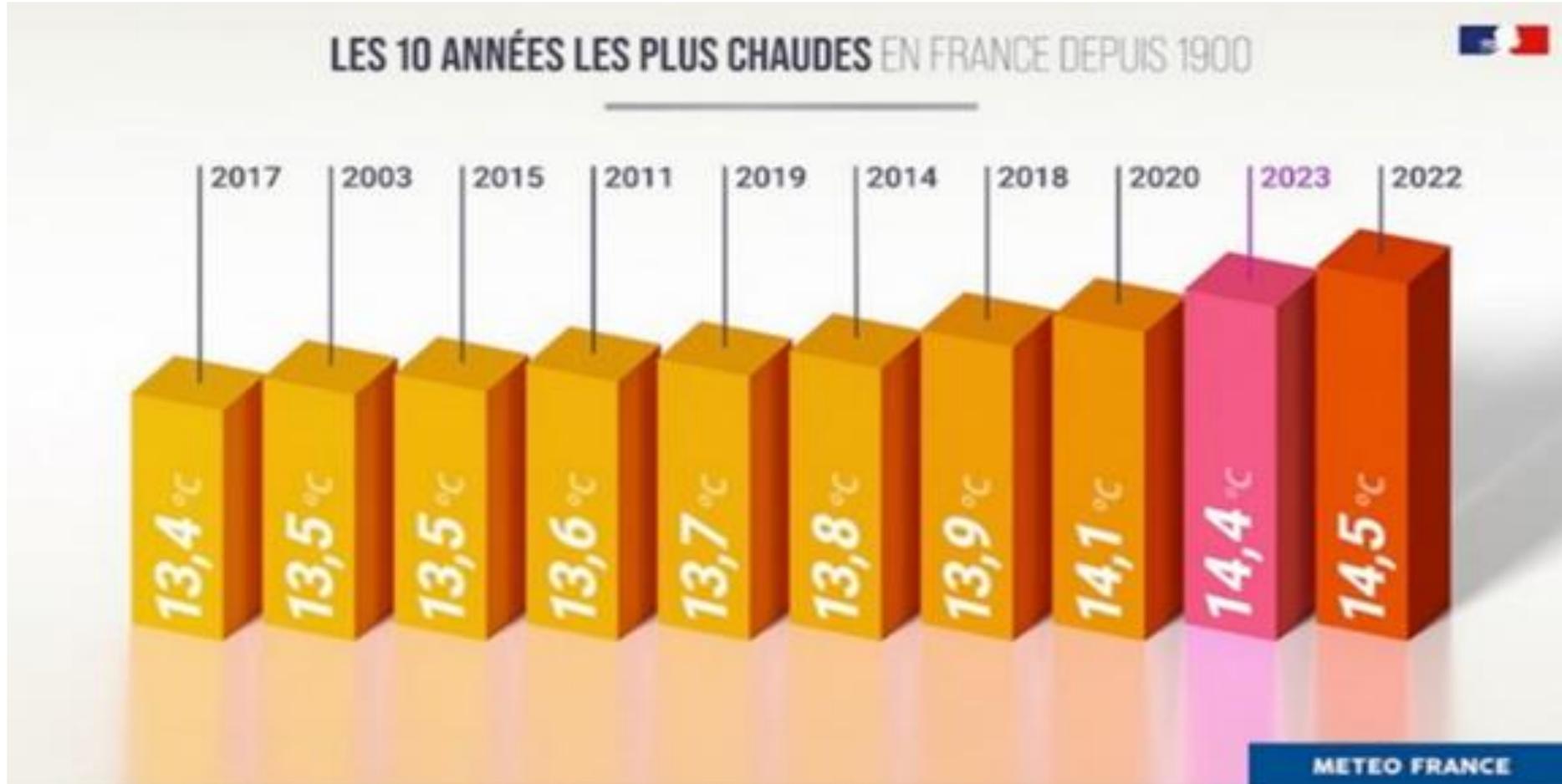
Source : France Stratégie, d'après la méthode décrite précédemment



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Dans un contexte de dérèglement climatique



**9 des 10 années les plus chaudes en France sont postérieures à 2010.  
2024 (non représentée sur le graphique ci-dessous) se situe au 5e rang, juste derrière 2018.**



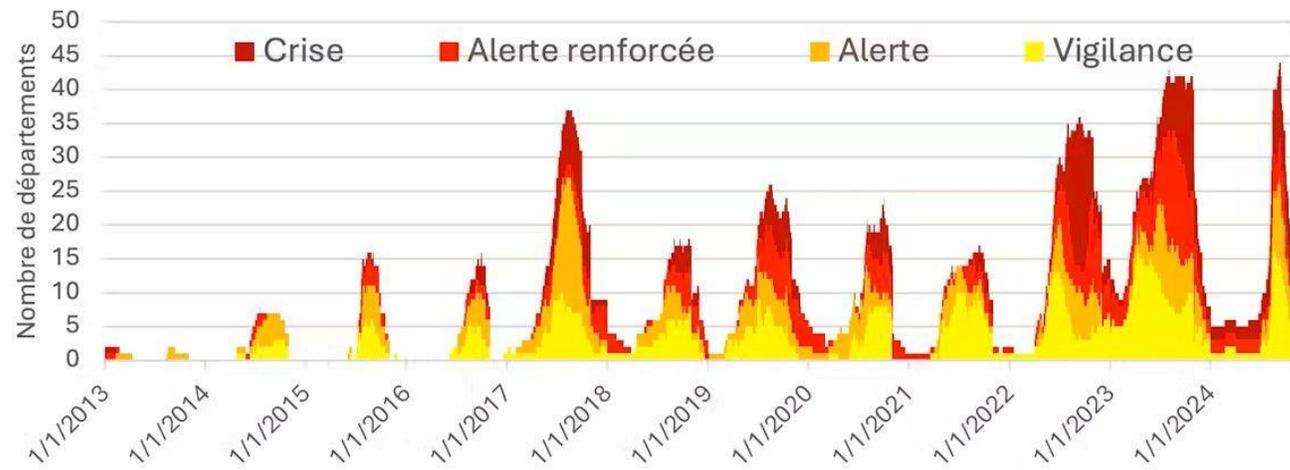
RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



### Les obligations des professionnels :

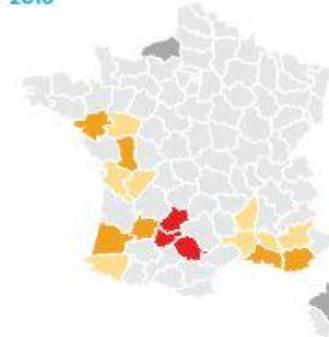
	ALERTE	ALERTE RENFORCÉE	CRISE
<b>Golfs</b> 	Interdiction d'arroser entre 9h et 19h et 20% de réduction*	Interdiction d'arroser entre 8h et 20h et 40% de réduction*	Interdiction d'arroser entre 8h et 20h et 50% de réduction*
<b>Exploitation d'ICPE</b> 	Report des opérations consommatrices	Report des opérations consommatrices	Report des opérations consommatrices
<b>Agriculture</b> 	Interdiction d'arroser de 9h à 19h et réduction de 20% Autorisé avec irrigation localisée, goutte-à-goutte, micro-aspersion*	Interdiction d'arroser de 9h à 19h et réduction de 40% Autorisé avec irrigation localisée, goutte-à-goutte, micro-aspersion*	Interdiction d'arroser sauf cas particuliers*
<b>Canaux d'irrigation</b> 	Réduction de 20% du débit autorisé/capable et/ou fermeture de pendant 6h**	Réduction de 40% du débit autorisé/capable et/ou fermeture de pendant 10h**	Fermeture du canal* et **
<b>Entreprise de lavage</b>  ou 	Usage interdit sauf dispositif de haute pression et recyclage*	Usage interdit sauf dispositif de haute pression et recyclage Limitation des programmes*	Usage interdit*



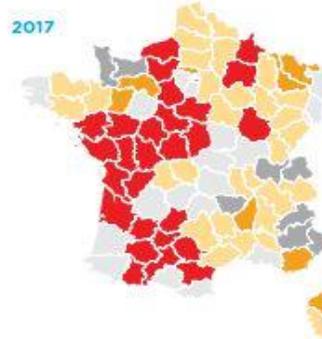
DÉPARTEMENTS TOUCHÉS PAR DES RESTRICTIONS D'EAU AU MOIS DE JUILLET - ANNÉES 2016 À 2019

Source : Propluvia

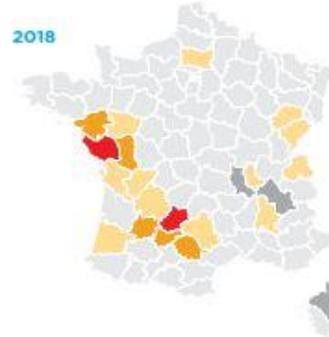
2016



2017



2018



2019



FIG. 2 DÉPARTEMENTS TOUCHÉS PAR DES RESTRICTIONS D'EAU À LA FIN AOÛT 2022

Source : Propluvia



■ Vigilance  
■ Alerte  
■ Alerte renforcée  
■ Crise

1/ 67% lorsque l'on ne prend pas en compte les substances omniprésentes dans l'environnement et transportées sur de longues distances, pour lesquelles il est difficile d'agir sur leur origine, comme le Benzopyrène.



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

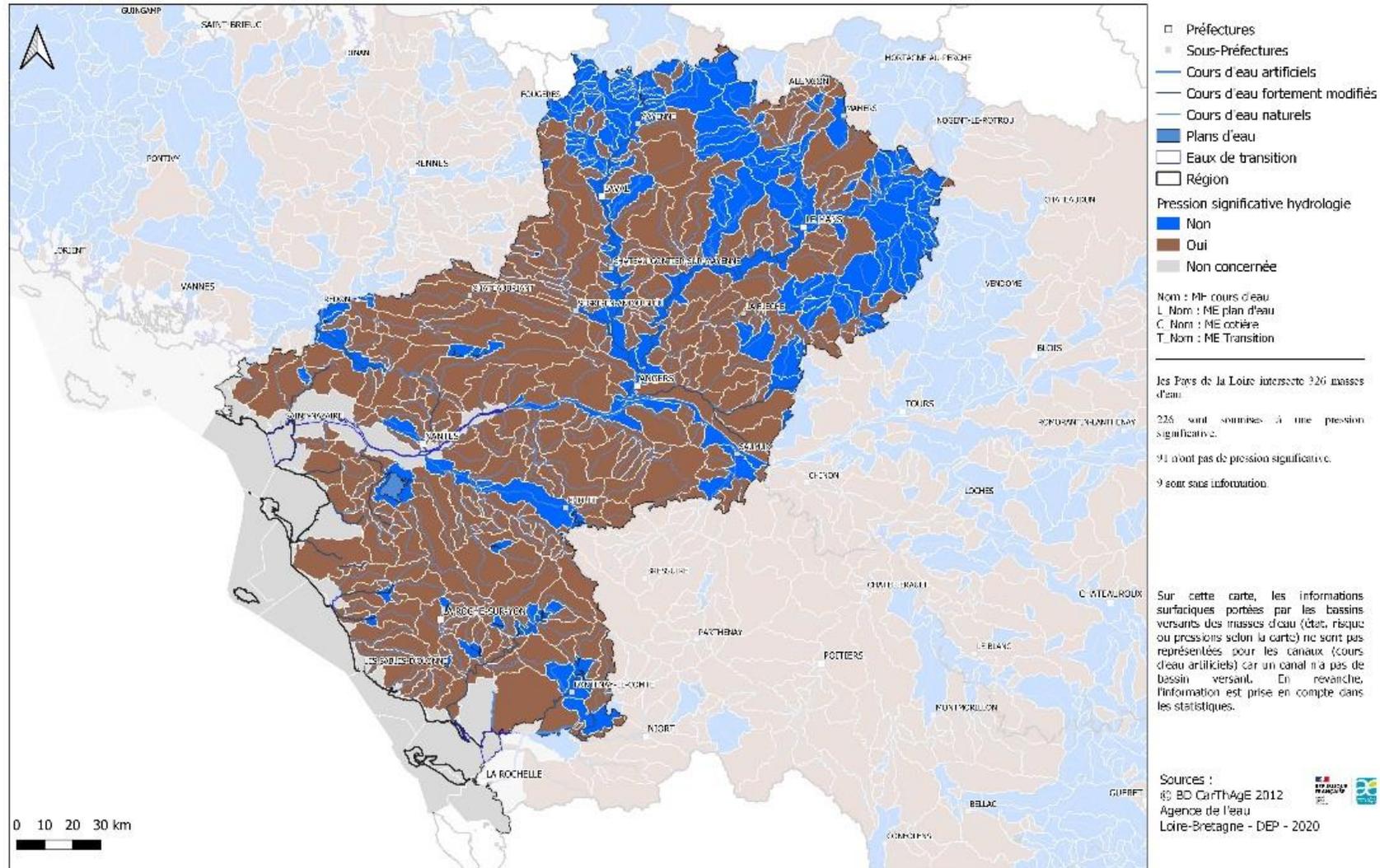
Liberté  
Égalité  
Fraternité

36% des cours d'eau avec une pression significative macro et micropolluants

69% des cours d'eau avec une pression hydrologique

Masses d'eau de surface soumises à une pression significative hydrologie - les  
Pays de la Loire

État des lieux 2019



# SEMAINE DES FINANCEMENTS

Comment financer concrètement l'**efficacité  
énergétique et hydrique** de vos établissements ?

**Du 10 au 13 juin 2025**

Chaque jour, une heure, un thème !

Qu'est-ce qu'une agence de l'eau ?

Pour quels enjeux ?

- Qualitatif
- Quantitatif

Quelle politique d'aide ?

Un retour sur le 11<sup>ème</sup> Programme

Le 12<sup>ème</sup> Programme d'intervention

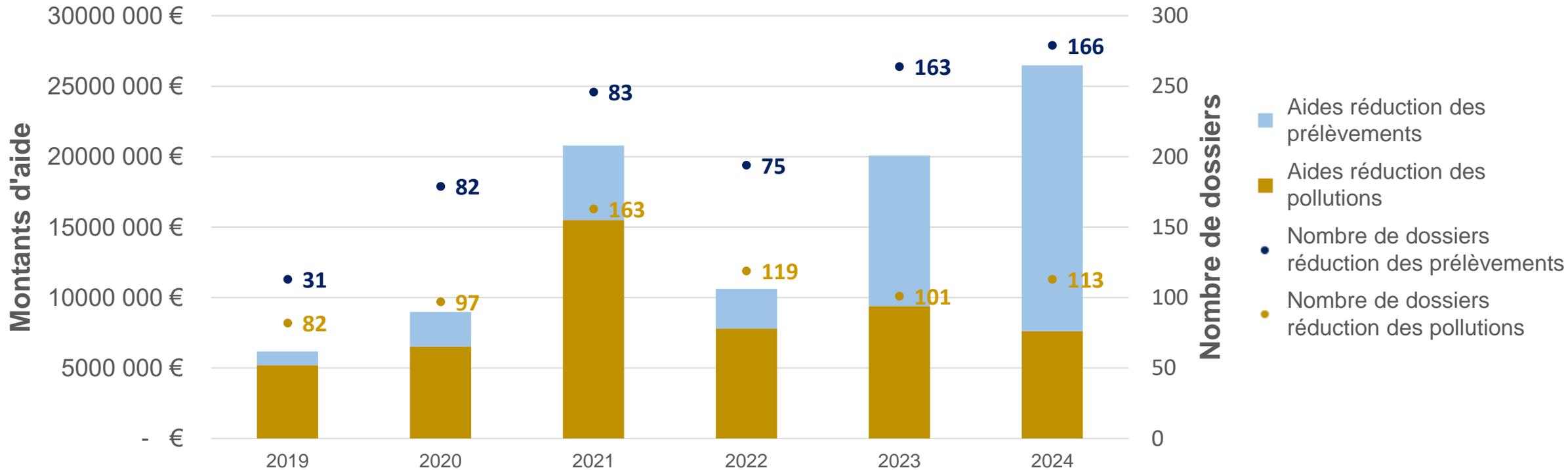
**Olivier BRUNNER**  
Chargé d'intervention Industrie  
Agence de l'eau Loire Bretagne  
Délégation Maine-Loire-Océan - Site de Nantes

# Les aides accordées entre 2019 et 2024



## → La montée en puissance de l'enjeu quantitatif

- **93 M d'€ d'aide** accordées par l'agence de l'eau Loire-Bretagne aux entreprises entre 2019 et 2024 dont **41 M€ pour aider les industriels à réduire leurs prélèvements**
- **Les aides à la réduction des prélèvements ont été multipliées par 20 en 6 ans**



# Les aides accordées entre 2019 et 2024



## Le 11<sup>e</sup> programme (2019-2024) en région Pays-de-Loire

**323 projets** industriels accompagnés

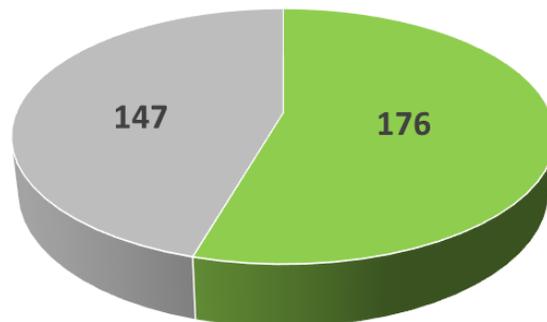
- 140 pollutions (dont 51 en micropolluants) et 183 quantitatifs

⇒ **12,6 M€ d'aide**

- pollution 6,3 M€ et quantitatif 6,3 M€

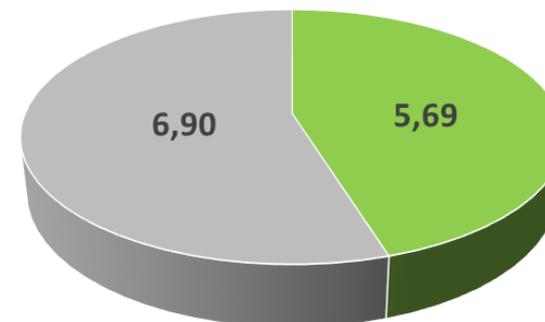
⇒ **3 331 100 m<sup>3</sup> d'eau** économisés ou substitués

Nombre de dossiers



■ IAA ■ Autres activités industrielles

Montant cumulé des aides (en M€)



■ IAA ■ Autres activités industrielles

# SEMAINE DES FINANCEMENTS

Comment financer concrètement l'**efficacité  
énergétique et hydrique** de vos établissements ?

**Du 10 au 13 juin 2025**

Chaque jour, une heure, un thème !

Qu'est-ce qu'une agence de l'eau ?

Pour quels enjeux ?

- Qualitatif
- Quantitatif

Quelle politique d'aide ?

Un retour sur le 11<sup>ème</sup> Programme

Le 12<sup>ème</sup> Programme d'intervention

**Olivier BRUNNER**  
Chargé d'intervention Industrie  
Agence de l'eau Loire Bretagne  
Délégation Maine-Loire-Océan - Site de Nantes

AGISSONS POUR L'EAU 2025 - 2030

**12<sup>e</sup>**

**PROGRAMME  
D'INTERVENTION**



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# Les stratégies d'interventions



## 7 ENJEUX



la qualité et la fonctionnalité des milieux aquatiques, humides, marins, et la biodiversité associée



la qualité des eaux en luttant contre les pollutions de toutes origines



une gestion résiliente, sobre et concertée de la ressource en eau



une alimentation en eau potable de qualité et en quantité suffisante



le bon état des eaux et des milieux marins et littoraux



la solidarité entre les territoires et à l'international

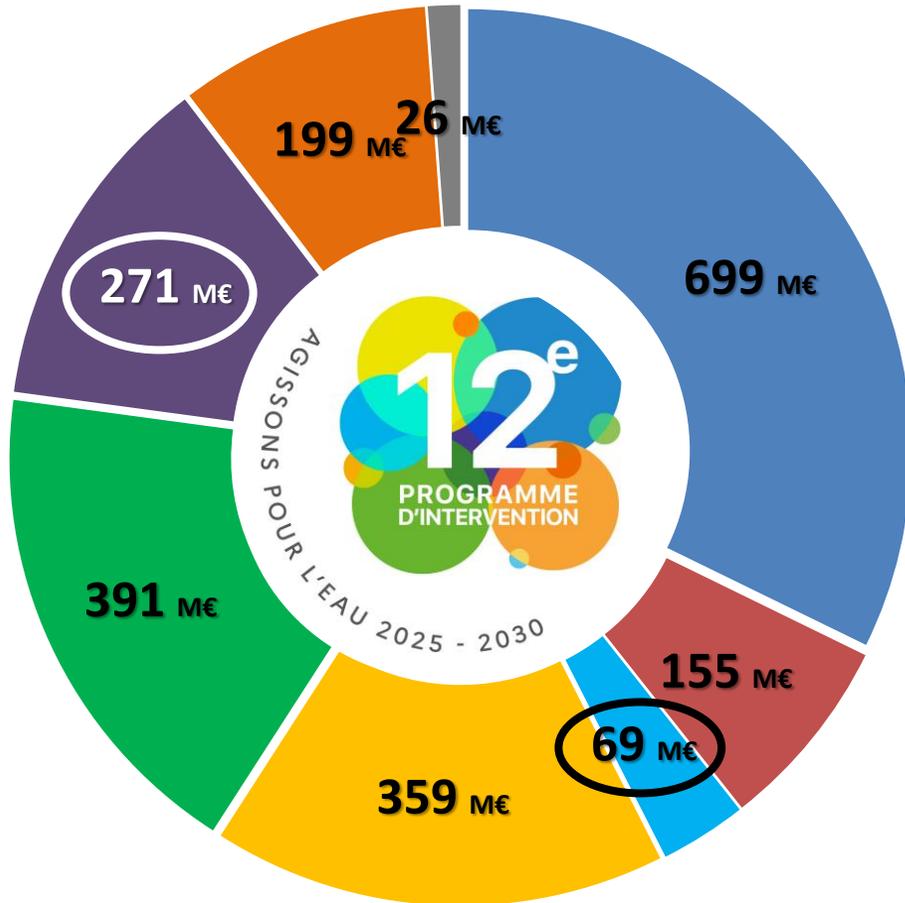


la mobilisation des acteurs locaux dans les territoires et la mise en place d'une gouvernance locale

Industriels,  
vous êtes  
ici

# Enveloppes financières dédiées aux acteurs économiques non agricoles

2 430 M€



■ Lutter contre les pollutions domestiques

■ Gérer durablement la ressource et l'alimentation en eau potable

■ Lutter contre les pollutions d'origine industrielle

■ Lutter contre les pollutions d'origine agricole

■ Restaurer les milieux aquatiques et préserver la biodiversité

■ Economiser et partager l'eau

■ Renforcer la gouvernance et mobiliser les acteurs

■ Assurer la solidarité internationale



Fiche IND\_1 :  
Maîtriser et réduire  
les pollutions et les  
autres pressions  
exercées par les  
rejets des act. éco



Fiche PLU\_1 :  
Infiltrer les eaux  
pluviales



Fiche QUA\_1 :  
Économiser l'eau  
et réduire les  
prélèvements

# Des aides au secteur hospitalier

## Le 12<sup>e</sup> programme (2025-2030)



- Un accompagnement des études et des travaux en privilégiant toujours la **réduction à la source**
  - Sous forme de subvention : De 25% à 70%
  - Pour l'industrie, toujours 2 régimes d'aide :
    - **Le RdM** (dans la limite de 300 K€ sur 3 années glissantes)
    - **Le RGEC** (Groupe – Moyenne - Petite entreprise)
- 3 nouveautés :**
- Seuils mini. : 10 000 € (T) / 5 000 € (E) / 3 000 € (S)
  - La bonification de 5% dans le cadre du zonage AFR (Aide Finalité Régionale) et/ou de baisse de la consommation d'énergie (Travaux de lutte contre la pollution)
  - La possibilité d'un accord de groupe ou de site

# Des aides au secteur hospitalier

## Le 12<sup>e</sup> programme (2025-2030)



### Nos principaux motifs de refus :

- Un engagement avant notre autorisation
- Une absence d'autorisation réglementaire
- L'échéance d'un AMD dépassée
- Les seuils financiers
- Des travaux qui concourent à une dégradation des milieux
- Un nouveau site ou une nouvelle activité

# Principes communs aux aides à la réduction des rejets et aux économies d'eau

## ACTIONS DE 1<sup>er</sup> NIVEAU PRIVILÉGIÉES

*Sans regret avec des modalités d'intervention maximisées*

**RÉDUCTION A LA SOURCE  
DES POLLUTIONS**

**RÉDUCTION DES  
BESOINS EN EAU = SOBRIETE**

**INFILTRATION VÉGÉTALISÉE SUR  
AMENAGEMENTS DE PLEINE  
TERRE**

## ACTIONS DE 2<sup>nd</sup> NIVEAU

*sous conditions et après la mise en œuvre des actions de 1<sup>er</sup> niveau :*

**REDUCTION DES  
POLLUTIONS PAR  
TRAITEMENT ET AUTRES  
PRESSIONS**

**RECYCLAGE / REUTILISATION  
DES EAUX USEES TRAITEES**

**INFILTRATION SUR ZONES  
GRISES**

# Des aides au secteur hospitalier

## Le 12<sup>e</sup> programme (2025-2030)



**Maîtriser et réduire les pollutions organiques et bactériologiques – EPI**



**Maîtriser et réduire les pollutions dues aux micropolluants –  
Connaissance, réduction à la source, traitement**



**Gérer des eaux pluviales – Désimperméabiliser et déconnecter les EP du réseau**



**Faire des économies d'eau – Connaissance, 3R – Priorité à la sobriété**



**Restaurer les milieux aquatiques et la biodiversité**

# L'accompagnement financier de l'agence de l'eau : Combien ?

Cela dépend de la nature du projet, de son montant et de l'entreprise

Vous allez dépendre d'un des 2 systèmes d'aide :

- RdM : Règlement de Minimis (Projet < 300 000 €) – Attestation à fournir
- RGEC : Règlement général d'exemption par catégorie

**FA IND\_1 : Maîtriser et réduire les pollutions et les autres pressions exercées par les rejets des activités Économiques – La pollution par les **macropolluants****

Dispositif aidé	RGEC	RdM	Remarques
Etudes de réduction des pollutions	50 %	50 %	
Travaux : - Réduction à la source - Réduction par traitement	GE - ME - PE 40 % - 50 % - 60 %	70 %	Pas de coûts plafonds
	25 %	25%	Avec un plafonnement suivant l'abattement en DCO, N et/ou P
Actions de sensibilisation et communication : - Animation en régie - Animation par un prestataire extérieur - Communication	50 %	50 %	Dans la limite de 3 ans : - 72 500 €/ETP/an + 12 000 €/an - 450 €/j - 22 000 €/an

\* + 5 % pour Zonage AFR et + 5% si baisse de la consommation d'énergie



# Des aides au secteur hospitalier

## Le 12<sup>e</sup> programme (2025-2030)



Maîtriser et réduire les pollutions organiques et bactériologiques – EPI



Maîtriser et réduire les pollutions dues aux micropolluants –  
Connaissance, réduction à la source, traitement



Gérer des eaux pluviales – Désimperméabiliser et déconnecter les EP du réseau



Faire des économies d'eau – Connaissance, 3R – Priorité à la sobriété



Restaurer les milieux aquatiques et la biodiversité

# L'accompagnement financier de l'agence de l'eau : Combien ?

Cela dépend de la nature du projet, de son montant et de l'entreprise

Vous allez dépendre d'un des 2 systèmes d'aide :

- RdM : Règlement de Minimis (Projet < 300 000 €) – Attestation à fournir
- RGEC : Règlement général d'exemption par catégorie

**FA IND\_1 : Maîtriser et réduire les pollutions et les autres pressions exercées par les rejets des activités Économiques – La pollution par les micropolluants**

Dispositif aidé	RGEC	RdM	Remarques
Etudes de réduction des pollutions	50 %	50 %	
Travaux * :			Pas de coûts plafonds
- Réduction à la source	GE - ME - PE 40 % - 50 % - 60 %	70 %	
- Réduction par traitement	40 % - 50 % - 50 %	50 %	
Actions de sensibilisation et communication :			Dans la limite de 3 ans :
- Animation en régie			- 72 500 €/ETP/an + 12 000 €/an
- Animation par un prestataire extérieur	50 %	50 %	- 450 €/j
- Communication			- 22 000 €/an

\* + 5 % pour Zonage AFR et + 5% si baisse de la consommation d'énergie



# Des aides au secteur hospitalier

## Le 12<sup>e</sup> programme (2025-2030)



**Maîtriser et réduire les pollutions organiques et bactériologiques – EPI**



**Maîtriser et réduire les pollutions dues aux micropolluants –  
Connaissance, réduction à la source, traitement**



**Gérer des eaux pluviales – Désimperméabiliser et déconnecter les EP du réseau**



**Faire des économies d'eau – Connaissance, 3R – Priorité à la sobriété**



**Restaurer les milieux aquatiques et la biodiversité**

# L'accompagnement financier de l'agence de l'eau : Combien ?

Cela dépend de la nature du projet, de son montant et de l'entreprise

Une étude hydraulique préalable est la condition du financement des travaux.

Le projet doit permettre de stocker à minima 35 L d'eau de pluie par m2 déconnecté

## FA PLU\_1 : Infiltrer les eaux pluviales en privilégiant la végétalisation

Dispositif aidé	RGEC	RdM	Remarques
<b>Etudes</b>	50 %	50 %	Réalisation par un prestataire externe
<b>Travaux visant l'infiltration des eaux pluviales</b>			Dans la limite de 60 €/m2 de surface déconnectée aux réseaux
- Majoritairement dans des aménagements de pleine terre	50 %	50 %	
- Autres travaux	25 %	25 %	
<b>Actions de sensibilisation et communication :</b>			Dans la limite de 3 ans :
- Animation en régie			- 72 500 €/ETP/an + 12 000 €/an
- Animation par un prestataire extérieur	50 %	50 %	- 450 €/j
- Communication			- 22 000 €/an





RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Rendre la ville perméable et végétalisée



De nombreux intérêts :

Les enjeux :



Limiter les  
pollutions



Réduire les risques  
d'inondations



Maîtriser les dépenses  
liées aux ouvrages  
hydrauliques



Bien-être  
Biodiversité



Alimentation  
des nappes



Source : GRAIE

Un des objectifs du 12<sup>ème</sup> programme : réduire l'impact des eaux pluviales en privilégiant l'infiltration dans les sols

# Des aides au secteur hospitalier

## Le 12<sup>e</sup> programme (2025-2030)



**Maîtriser et réduire les pollutions organiques et bactériologiques – EPI**



**Maîtriser et réduire les pollutions dues aux micropolluants –  
Connaissance, réduction à la source, traitement**



**Gérer des eaux pluviales – Désimperméabiliser et déconnecter les EP du réseau**



**Faire des économies d'eau – Connaissance, 3R – Priorité à la sobriété**



**Restaurer les milieux aquatiques et la biodiversité**

# Des aides au secteur hospitalier

## Le 12<sup>e</sup> programme (2025-2030)



### FA QUA\_1 : Accélérer les économies d'eau et réduire les prélèvements

Dispositif aidé	RGEC	RdM	Remarques
<b>Actions attachées à la sobriété hydrique :</b> - Etudes - Travaux	GE – ME - PE 60 % - 70 % - 70 % 40 % - 50 % - 60 %	70 %	Pas de coût plafond
<b>Actions d'économie d'eau (recyclage et/ou réutilisation) :</b> - Etudes - Travaux	50 % - 40 % (GE)	50 %	Dans la limite de 60 €/m3 économisés
<b>Actions de sensibilisation et communication :</b> - Animation en régie - Animation par un prestataire extérieur - Communication Sous réserve d'un accord de groupe ou de site	50 %	50 %	Dans la limite de 3 ans : - 72 500 €/ETP/an + 12 000 €/an - 450 €/j - 22 000 €/an

# Des aides au secteur hospitalier

## Le 12<sup>e</sup> programme (2025-2030)



**Maîtriser et réduire les pollutions organiques et bactériologiques – EPI**



**Maîtriser et réduire les pollutions dues aux micropolluants –  
Connaissance, réduction à la source, traitement**



**Gérer des eaux pluviales – Désimperméabiliser et déconnecter les EP du réseau**



**Faire des économies d'eau – Connaissance, 3R – Priorité à la sobriété**



**Restaurer les milieux aquatiques et la biodiversité**

## Des aides au secteur hospitalier



### Quelques exemples concrets :

- 👉 **Je souhaite étudier mes consommations d'eau ou réduire l'impact de mes rejets**  
Etude et diagnostic, acquisitions de compteurs : **Subvention de 50% à 70%**
- 👉 **Je souhaite traiter mes effluents avant rejet au réseau d'assainissement**  
Traitement des micropolluants : **Subvention de 40% à 70%**
- 👉 **Je souhaite infiltrer mes eaux pluviales**  
Toiture végétalisée ou désimperméabilisation : **Subvention de 25% à 50%**  
Plafond de 60 €/m<sup>2</sup> déconnecté
- 👉 **Je souhaite économiser de l'eau**
  - **Par des actions de sobriété (matériels hydro économes)**  
Subvention de 40% à 70% (sans coût plafond)
  - **Par des actions de recyclage (récupération des eaux pluviales sur les sanitaires)**  
Subvention de 40% à 50% (Plafond de 60 €/m<sup>3</sup> d'eau économisé)



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

# Vos interlocuteurs dans les délégations



Nouvel outil de  
gestion des aides

**Rivage**  
l'outil de vos demandes d'aides



**Thématique 5**  
= aides aux entreprises

